

Fiscalité Dans une économie où l'informel continue à peser lourdement, il est difficile de comprendre le comportement des recettes fiscales, en particulier celles étroitement liées à la production des richesses et à la consommation. Aussi la lecture purement comptable est à écarter, car pouvant mener à des conclusions hâtives et souvent erronées. PAR M.A.

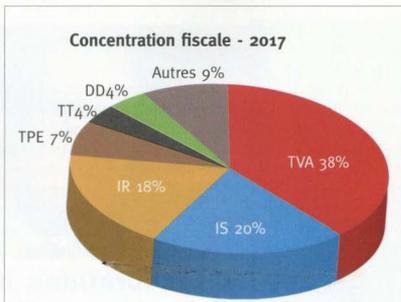
Un faible encastrement dans l'économie nationale

D'après les dernières statistiques publiées par la Direction Générale des Impôts, les recettes brutes de l'IS ont connu une chute de -4,9% et les recettes nettes du même impôt, une chute de -7%, compte tenu des dépenses brutes en matière d'IS, alors que globalement, les recettes fiscales brutes ont enregistré une augmentation de 1,8%. Ainsi, la baisse des recettes IS a été compensée par une augmentation des recettes brutes des autres impôts, en particulier l'IR, avec +5,3%, et la TVA, avec +5,4%. C'est là de toute évidence une aggravation du caractère déjà non équitable dans la répartition de l'impôt sur l'ensemble de la collectivité.

L'IR est principalement supporté par les salariés, c'est-à-dire le travail, et la TVA, impôt aveugle, c'est-à-dire ne tenant pas compte des capacités contributives des contribuables, est supportée en particulier par les consommateurs à faibles revenus, voire même sans revenu.

En effet, à fin août 2018, les recettes brutes de l'IS ont atteint 30 695 millions de dirhams, contre 32 261 millions de dirhams, à fin août 2017, enregistrant ainsi une baisse de -4,9%. Mais les recettes additionnelles, c'est-à-dire provenant principalement des opérations de contrôle fiscal, ont pu enregistrer, à fin août 2018, une hausse de 57,7% (+789 millions de dirhams), grâce à la nouvelle approche adoptée par le fisc, en matière de lutte contre la fraude fiscale. En fait, actuellement, avec le déficit structurel du civisme fiscal, il suffit de jeter au hasard le filet dans l'océan de la fraude fiscale pour faire remonter du poisson, mais rarement les « gros requins ».

La baisse des recettes fiscales en matière d'IS profite donc essentiellement au capital. Sans contrepartie en termes d'investissements et de création d'emploi. En effet, avec les dernières statistiques du HCP et de BAM, cet allègement fiscal n'est guère corrélé avec l'évolution écono-



La pression fiscale est de plus en plus supportée principalement par le travail, à travers l'IR (salaire) et la TVA (consommation/reproduction de la force de travail).

mique. L'origine de cette baisse des recettes IS est donc un vrai casse-tête.

Est-ce le résultat immédiat du passage au «barème progressif», introduit, en matière d'IS, par la LF 2018 et dont l'effet doit apparaître surtout au début de l'année 2019, avec le calcul du reliquat IS et le versement du premier acompte? C'est fort possible. Et c'est là l'un des cadeaux fiscaux à évaluer d'une façon réellement objective. Mais les données factuelles de la situation économique incitent à plus de prudence dans l'explication de cette baisse des recettes IS. En effet, dans la tentative de compréhension de cette baisse, il ne faut pas

oublier la baisse des investissements directs étrangers durant les 8 premiers mois de l'année 2018, la quasi-stagnation de certains secteurs économiques, tels que la promotion immobilière et les travaux publics, le faible dynamisme du secteur industriel (à l'exception de certains secteurs tels que l'automobile et l'aéronautique), auxquels s'ajoute une certaine continuité de l'« exonération de fait » des grandes entreprises agricoles, et la situation souvent anormalement déficitaire de manière chronique des entreprises dont les 2/3 se déclarent constamment déficitaires (Enquêtes annuelles Inforisk), et dont 40% pendant plus de 10 ans.

Si la situation déficitaire semble tout à fait normale pour les entreprises nouvellement créées, en particulier celles ayant engagé de lourds investissements de départ, tel ne semble pas être le cas d'un grand nombre d'entités dont les propriétaires mènent un train de vie disproportionné par rapport aux résultats déclarés, et ce, au détriment du petit contribuable. Certes, ces entreprises sont de plus en plus dans le collimateur du fisc. Et cela ne semble guère être du goût de certains patrons qui, au lieu de voir dans l'impôt un indicateur de citoyenneté, y voient une contrainte. Le chemin est encore long dans notre pays pour y voir l'émergence d'une vraie culture entrepreneuriale et citoyenne s'enraciner irréversiblement dans la mentalité et dans la pratique de nos chers « responsables ». La culture du « beurre et l'argent du beurre » a encore de beaux jours, combinée à l'irresponsabilité et à un mode de gouvernance par l'arrogance/insolence de certains « parvenus ».

A peine 2% des entreprises versent 80% des recettes IS

Ainsi, sur 340 000 entreprises, personnes morales assujetties à l'IS, à peine 6 800 entreprises supportent la grande partie de la charge fiscale, en matière d'IS. Il suffit d'écarter les entreprises nouvellement créées depuis moins de 5 ans, celles se déclarant en veillesse /sommeil et celles payant régulièrement l'impôt, pour pouvoir isoler cette « masse de potentiels fraudeurs » que la petite armée du fisc, composée actuellement de moins de 700 vérificateurs, ne semble guère perturber. Certes, beaucoup de progrès ont été réalisés en matière de dématérialisation. Ce qui doit permettre une évolution positive et qualitative du système de contrôle, au sens large du terme. Mais cette évolution n'est guère linéaire. Sur les 340 000 entreprises assujetties à l'IS, les 100 premières assurent presque 37% des recettes IS qui ont atteint 50,5 milliards de dirhams en 2017 et dont les prévisions, en 2018, sont de 54,4 milliards de dirhams. Est-ce tout

Les recettes fiscales représentent 70% des ressources du budget général de l'État et ne couvrent que 62% des dépenses.

simplement le reflet de la réalité de la concentration inégalitaire des richesses dans notre beau pays ?

0,05% des entreprises ont assuré, en 2017, plus du tiers des recettes IS, soit 16,6 milliards de dirhams. A elles seules, les 5 premières grandes entreprises ont assuré 12% des recettes en matière d'IS, soit 6 milliards de dirhams. Rapportées au chiffre d'affaires des 100 premières entreprises, les contributions fiscales et sociales ne représentent que 6,5%. Les secteurs qui contribuent le plus, en matière d'IS, sont les banques, les télécoms et les mines, de moins en moins les cimenteries, influencées par la stagnation que connaît actuellement l'immobilier. Cette stagnation apparaît surtout à travers la baisse des recettes fiscales en matière de Droits d'enregistrement et de timbre et en matière d'IR sur les profits immobiliers.

La concentration de la charge fiscale se retrouve d'ailleurs aussi au niveau de la TVA dont 50%



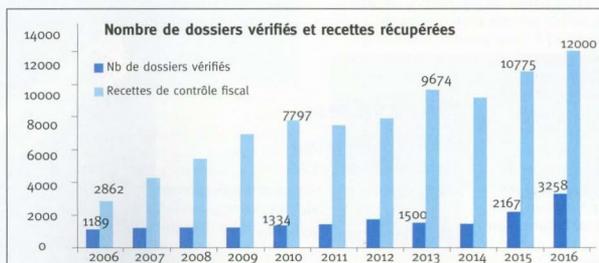
Evolution mensuelle des taux de réalisation des prévisions et de variation des recettes brutes IS - 2018

	Taux de réalisation des prévisions LF 2018 en %	Taux de variation 2018/2017 en %
Janvier	2,9	-0,2
Février	4,1	3,1
Mars	28,7	-16
Avril	31,1	-13,6
Mai	33,2	-12
Juin	50,2	-8,2
Juillet	54,2	-6,1
août	56,4	-4,9

Source : DGI.

des recettes proviennent de quelque dizaines d'entreprises (redevables légaux, collecteurs de l'impôt). En effet, 33 entreprises sur les 50 premières, ont versé, en 2017, presque 50% des recettes TVA à l'intérieur, soit presque 13 milliards de dirhams. 5 secteurs économiques sur 16 ont assuré en 2017, les 2/3 des recettes TVA et 7 secteurs près de 80% de ces recettes.

Face à cette réalité, seul le contrôle, fonction normale, inhérente à la nature du système fiscal déclaratif, peut y faire face. Et l'organe assurant cette fonction stratégique est appelé nécessairement à connaître un développement quantitatif, mais surtout qualitatif pour diffuser un message simple et clair : plus personne n'est et ne doit être au-dessus de la loi fiscale. ■



A fin août 2018, le taux de réalisation des prévisions de la LF 2018, en matière d'IS, est à peine de 56,4%, alors que les entreprises en difficulté ont le droit de s'abstenir du versement du 3ème acompte.